AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**226C0419**
FR001400PVN6-FS0289

27 mars 2026

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**VIRIDIEN**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 mars 2026, la société JP Morgan Chase & Co. (c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 25 mars 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VIRIDIEN et détenir, indirectement, 344 080 actions VIRIDIEN représentant autant de droits de vote, soit 4,79% du capital et 4,77% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

| | Actions | % capital | Droits de vote | % droits de vote |
|---|---|---|---|---|
| J.P. Morgan Securities LLC | 2 538 | 0,04 | 2 538 | 0,04 |
| J.P. Morgan Securities plc | 340 360 | 4,74 | 340 360 | 4,72 |
| J.P. Morgan Prime Inc. | 1 182 | 0,02 | 1 182 | 0,02 |
| **Total JPMorgan Chase & Co.** | **344 080** | **4,79** | **344 080** | **4,77** |

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions VIRIDIEN sur le marché.

A cette occasion, la société J.P. Morgan Securities plc a franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

- la société JP Morgan Prime Inc. a précisé détenir 1 182 actions VIRIDIEN (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats de « *third party shares where right of use held* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat; et

- la société JP Morgan Securities LLC a précisé détenir 2 538 actions VIRIDIEN (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats de « *third party shares where right of use held* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 320 308 actions VIRIDIEN (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 19 contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 30 mars 2026 et le 30 mai 2028[2].

———

[1] Sur la base d'un capital composé de 7 187 279 actions représentant 7 212 011 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Sur la base d'un delta de 1.